

Schéma pluriannuel

Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Intégration de l'accessibilité dans la stratégie numérique

Les valeurs de fond de ce schéma pluriannuel se basent sur 4 axes :

- La nécessité et l'obligation de mener une politique en faveur de l'accessibilité numérique
 - Porter la politique globale d'accessibilité numérique
 - Mettre les dispositifs en conformité avec les normes d'accessibilité
- La compréhension des besoins des personnes en situation de handicap
 - Faire comprendre, partager, vulgariser auprès des collaborateurs les impacts des défauts de conformité aux référentiels d'audit.
 - Écouter et prendre en compte les différentes remontées clients et collaborateurs en situation de handicap pour avancer sur l'accessibilité numérique au-delà de la simple conformité aux référentiels.
- La communication et la sensibilisation à destination d'un large public sur la notion d'accessibilité numérique.
- La formation des métiers concernés.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est une préoccupation majeure liée au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications par **Kalélia** tant auprès du public que des salariés.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à un plan d'action détaillé, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés. L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité de Melle Nowak (accessibilite@kalelia.fr).

Sa mission consiste à :

- promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques ;
- accompagner les équipes internes notamment par des actions de formation ;
- contrôler et veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant, directement ou par l'intermédiaire d'intervenants spécialisés, à des audits réguliers ;
- assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

- **Référent accessibilité numérique** : Melle Nowak
- **Missions** :
 - Suivi de la conformité RGAA
 - Coordination des audits et plans d'action
 - Sensibilisation des équipes internes
 - Interface avec les usagers et les prestataires

Ressources humaines et financières

- **Moyens humains affectés** : 1 référent, 1 développeur formé RGAA
- **Budget prévisionnel sur 3 ans** : budget en cours de validation
- Accessibilité prise en compte dans les projets en cours et dans les cahiers des charges pour les futurs projets numériques.

Recrutement et compétences

- L'accessibilité est intégrée dans les fiches de poste (**rédaction, gestion de projet, communication, développement**).
- Les prestataires sont évalués selon leur capacité à respecter les critères RGAA.

Intégration dans les appels d'offre et marchés publics

- Toutes les commandes numériques prévoient des clauses de conformité RGAA
- Les phases de recette intègrent systématiquement des tests d'accessibilité

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite une adaptation de l'organisation interne de gestion des sites web et de production de contenus, l'accompagnement des collaborateurs, une modification des procédures d'appels d'offres et, enfin, la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels **Kalélia** va s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de son écosystème numérique.

Actions de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation vont être organisées afin de permettre aux personnels intervenant sur le site internet d'éditer et de mettre en ligne des contenus accessibles.

Organisation et suivi

- Recours à des prestataires spécialisés pour les audits et les correctifs
- Suivi annuel du plan d'action avec tableaux de bord
- Traitement centralisé des demandes d'usagers

Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact va être mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs de signaler leurs difficultés.

Processus de contrôle et de validation

Lors de la mise en ligne initiale, lors d'une évolution, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, chaque site ou application fera l'objet d'un contrôle permettant d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Plan d'actions de mise en conformité

Chantier n°1 : Mettre en place la gouvernance

Actions à mettre en place :

<u>Actions</u>	<u>Champ d'application</u>	<u>Objectif</u>
Nommer le référent accessibilité	Pour le service communication	Année 2025
Rédiger un schéma pluriannuel précis	Pour le site kalelia.fr	Année 2025
Présenter le schéma à la direction de l'entreprise	Pour le site kalelia.fr	Fin 2025

Chantier n°2 : Sensibiliser / former les acteurs

Actions à mettre en place :

<u>Actions</u>	<u>Champ d'application</u>	<u>Objectif</u>
Identifier le personnel à former	Pour les services développement et gestion de projet	Année 2025

Identifier des acteurs et des outils de formation	Pour les services développement et gestion de projet	Année 2025
Commencer à former l'équipe	Pour les services développement et gestion de projet	Années 2025-2026

Chantier n°3 : Mesurer la conformité au RGAA pour tous les dispositifs existants

Actions à mettre en place :

<u>Actions</u>	<u>Champ d'application</u>	<u>Objectif</u>
Commencer les audits des dispositifs prioritaires.	Pour le site kalelia.fr	Fin 2025
Prioriser les actions de mise en conformité	Pour le site kalelia.fr	Fin 2025 - 2026
Suivre et s'assurer de la mise en place des plans d'actions à l'issue des audits.	Pour le site kalelia.fr	Année 2026

Chantier n°4 : Intégrer l'accessibilité à toutes les étapes du projet dès la conception des nouveaux dispositifs

Actions à mettre en place :

<u>Actions</u>	<u>Champ d'application</u>	<u>Objectif</u>
Introduire la notion d'accessibilité dans le cahier des charges de tous les nouveaux projets numériques.	Tous les nouveaux projets	Année 2026
Définir un référentiel interne de bonnes pratiques sur les projets.	Tous les nouveaux projets	Année 2026